

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture

077-227700010-20250522-D250522_001AH1-DE

Date de télétransmission : 23/05/2025

Date de réception préfecture : 23/05/2025

Date de Publication : 23/05/2025

Séance du jeudi 22 mai 2025

DÉLIBÉRATION N° CD-2025/05/22-0/01A

OBJET : Remplacement d'un siège vacant au sein de la Commission permanente
Décision de compléter la Commission permanente

Monsieur Vincent EBLÉ a démissionné de ses fonctions de conseiller départemental du canton de Champs-sur-Marne à compter du 1er mai 2025. Conformément aux dispositions de l'article L.3122-6 du code général des collectivités territoriales, le Conseil départemental peut décider de remplacer le siège de membre de la Commission permanente laissé vacant et de pourvoir à cette vacance en procédant à l'élection d'un nouveau membre.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales, notamment son article L.3122-6,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/03 en date du 1er juillet 2021, relative à la formation de la Commission permanente,

CONSIDÉRANT le siège laissé vacant au sein de la Commission permanente par Monsieur Vincent EBLÉ à la suite de sa démission de son mandat de conseiller départemental du canton de Champs-sur-Marne à compter du 1^{er} mai 2025,

CONSIDÉRANT que suite à la démission de Monsieur Vincent ÉBLÉ, son remplaçant, Monsieur Mathieu VISKOVIC, est devenu Conseiller départemental du canton de Champs-sur-Marne,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DELIBERATION n° CD-2025/05/22-0/01A

DÉCIDE

De pourvoir à la vacance d'un siège au sein de la Commission permanente, conformément aux dispositions en vigueur.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR : 46

Mme Emma ABREU

M. Eric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

M. Stéphane DEVAUCHELLE

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY

M. Anthony GRATACOS

M. Michel JOZON

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Daisy LUCZAK

Mme Nathalie MOINE

Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU

Mme Mireille MUNCH

Mme Céline NETTHAVONGS

DELIBERATION n° CD-2025/05/22-0/01A

M. Jean-François PARIGI

Mme Véronique PASQUIER

M. Ugo PEZZETTA

Mme Marie-Line PICHERY

M. Brice RABASTE

M. Christian ROBACHE

Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS

M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Virginie THOBOR

Mme Claudine THOMAS

M. Xavier VANDERBISE

Mme Véronique VEAU

Mathieu VISKOVIC

Mme Sophie DELOISY a donné pouvoir à Mme MUNCH Mireille

Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. THIERIOT Jean-Louis

M. Vincent PAUL-PETIT a donné pouvoir à Mme VEAU Véronique

Mme Sara SHORT-FERJULE a donné pouvoir à M. DJEBARA Smail

Mme Sandrine SOSINSKI a donné pouvoir à M. LAVENKA Olivier

Ont voté CONTRE : 0

Se sont ABSTENUS : 0

DELIBERATION n° CD-2025/05/22-0/01A

N'a pas pris part au débat et au vote : 0

Etaient ABSENTS: 0

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'P' followed by a horizontal line.

Jean-François PARIGI
Le Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture

077-227700010-20250522-D250522_001BH1-DE

Date de télétransmission : 23/05/2025

Date de réception préfecture : 23/05/2025

Date de Publication : 23/05/2025

Séance du jeudi 22 mai 2025

DÉLIBÉRATION N° CD-2025/05/22-0/01B

OBJET : Remplacement d'un siège vacant au sein de la Commission permanente
Election d'un nouveau membre de la Commission permanente

Monsieur Vincent EBLÉ a démissionné de ses fonctions de conseiller départemental du canton de Champs-sur-Marne à compter du 1er mai 2025. Conformément aux dispositions de l'article L.3122-6 du code général des collectivités territoriales, le Conseil départemental peut décider de remplacer le siège de membre de la Commission permanente laissé vacant et de pourvoir à cette vacance en procédant à l'élection d'un nouveau membre.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L.3122-5, L.3122-6, L.3122-6.-1,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/03 en date du 1er juillet 2021, relative à la formation de la Commission permanente,

CONSIDERANT la démission de Monsieur Vincent EBLÉ de ses fonctions de Conseiller départemental du canton de Champs-sur-Marne, ayant pris effet le 1er mai 2025,

CONSIDERANT qu'à compter du 1er mai 2025, Monsieur Mathieu VISKOVIC est devenu Conseiller départemental du canton de Champs-sur-Marne, en lieu et place de Monsieur Vincent EBLÉ,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/01 A en date du 22 mai 2025, décidant de compléter la Commission permanente en procédant au remplacement du siège laissé vacant par la démission susvisée de Monsieur Vincent EBLÉ,

CONSIDERANT qu'au terme de la suspension légale d'une heure, une seule liste de membre de la Commission permanente a été déposée auprès du Président du Conseil départemental,

DELIBERATION n° CD-2025/05/22-0/01B

PROCLAME A L'UNANIMITÉ

Que la vacance du siège de membre de la Commission permanente est pourvue par :

Monsieur Mathieu VISKOVIC.

Que la Commission permanente est désormais composée de la façon suivante :

M. Jean-François PARIGI, Président du Conseil départemental, Président de droit de la Commission permanente

M. Olivier LAVENKA

Mme Daisy LUCZAK

M. Brice RABASTE

Mme Anne GBIOCZYK

M. Bernard COZIC

Mme Sarah LACROIX

M. Xavier VANDERBISE

Mme Béatrice RUCHETON

M. Denis JULLEMIER

Mme Véronique VEAU

M. Christian ROBACHE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Bouchra FENZAR RIZKI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

Mme Isoline GARREAU

M. Stéphane DEVAUCHELLE

Mme Sandrine SOSINSKI

M. Thierry CERRI

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Ugo PEZZETTA

Mme Véronique PASQUIER

M. Pascal GOUHOURY

Mme Cindy MOUSSI LE GUILLOU

M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Nolwenn LE BOUTER

M. Vincent PAUL-PETIT

Mme Claudine THOMAS

M. Yann DUBOSC

Mme Emma ABREU

Mme Julie GOBERT

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Virginie THOBOR

M. Anthony GRATACOS

Mme Nathalie MOINE

M. Smaïl DJEBARA

Mme Sara SHORT-FERJULE

M. Eric BAREILLE

Mme Marie-Line PICHERY

M. Michel JOZON

Mme Sophie DELOISY

M. Patrick SEPTIERS

Mme Majdoline BOURGEAIS EL ABIDI

M. Laurent GAUTIER

Mme Mireille MUNCH

M. Mathieu VISKOVIC

DELIBERATION n° CD-2025/05/22-0/01B

Ont participé au scrutin :

Mme Emma ABREU

M. Eric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

M. Stéphane DEVAUCHELLE

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY

M. Anthony GRATACOS

M. Michel JOZON

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Daisy LUCZAK

Mme Nathalie MOINE

Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU

Mme Mireille MUNCH

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François PARIGI

Mme Véronique PASQUIER

M. Ugo PEZZETTA

Mme Marie-Line PICHERY

M. Brice RABASTE

M. Christian ROBACHE

Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS

M. Jean-Louis THIERIOT

DELIBERATION n° CD-2025/05/22-0/01B

Mme Virginie THOBOR

Mme Claudine THOMAS

M. Xavier VANDERBISE

Mme Véronique VEAU

M. Mathieu VISKOVIC

Mme Sophie DELOISY a donné pouvoir à Mme MUNCH Mireille

Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. THIERIOT Jean-Louis

M. Vincent PAUL-PETIT a donné pouvoir à Mme VEAU Véronique

Mme Sara SHORT-FERJULE a donné pouvoir à M. DJEBARA Smaïl

Mme Sandrine SOSINSKI a donné pouvoir à M. LAVENKA Olivier



Jean-François PARIGI
Le Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture

077-227700010-20250522-D250522_002H1-DE

Date de télétransmission : 23/05/2025

Date de réception préfecture : 23/05/2025

Date de Publication : 23/05/2025

Séance du jeudi 22 mai 2025

DÉLIBÉRATION N° CD-2025/05/22-0/02

OBJET : Commissions thématiques du Conseil départemental - Modification des membres de la Commission n° 1 : « Aménagement du territoire, Routes, Politiques contractuelles et Agriculture ».

RÉSUMÉ : Pour l'étude et la préparation des rapports et projets de délibérations qui lui sont soumis, le Conseil départemental, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, a formé ses commissions thématiques par délibération du 15 juillet 2021 et modifié leur composition le 16 décembre 2021, le 17 novembre 2023, le 21 décembre 2023 et le 3 avril 2025.

Compte tenu de la démission de Monsieur Vincent EBLÉ à compter du 1er mai 2025, il convient de procéder à son remplacement au sein de la Commission n°1 « Aménagement du territoire, Routes, Politiques contractuelles et Agriculture ».

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/03B en date du 15 juillet 2021, relative à la formation des Commissions thématiques du Conseil départemental et à la désignation de leurs membres,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/03 en date du 16 décembre 2021, relative à la modification de la composition des Commissions thématiques du Conseil départemental,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/02 en date du 17 novembre 2023, relative à la modification de la composition des Commissions thématiques du Conseil départemental,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 21 décembre 2023, relative à la modification de la composition des Commissions thématiques du Conseil départemental,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/02 en date du 3 avril 2025, relative à la modification de la composition de la Commission n° 1 « Aménagement du territoire, Routes, Politiques contractuelles et Agriculture »,

VU la démission à compter du 1^{er} mai 2025 de Monsieur Vincent EBLÉ, Conseiller départemental du canton de Champs-sur-Marne,

DELIBERATION n° CD-2025/05/22-0/02

CONSIDÉRANT que suite à la démission de Monsieur Vincent ÉBLÉ, son remplaçant, Monsieur Mathieu VISKOVIC, est devenu Conseiller départemental de Champs-sur-Marne,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : De désigner Monsieur Mathieu VISKOVIC pour siéger au sein de la Commission n°1 « Aménagement du Territoire, Tourisme, Routes, Politiques contractuelles et Agriculture » en remplacement de Monsieur Vincent ÉBLÉ.

Article 2 : Que les Commissions thématiques du Conseil départemental se composent désormais de la façon suivante :

Commission n°1 : Aménagement du Territoire, Tourisme, Routes, Politiques contractuelles et Agriculture

Président : Olivier LAVENKA
Vice-président : Jean-Marc CHANUSSOT

Membres : Thierry CERRI
Stéphane DEVAUCHELLE
Denis JULLEMIER
Nolwenn LE BOUTER
Béatrice RUCHETON
Laurent GAUTIER
Julie GOBERT
Mathieu VISKOVIC

Commission n°2 : Education et Culture

Président : Xavier VANDERBISE
Vice-présidente : Véronique VEAU

Membres : Emma ABREU
Nathalie BEAULNES-SERENI
Majdoline BOURGEGAI-EL ABIDI
Céline NETTHAVONGS
Véronique PASQUIER
Jean-Louis THIERIOT
Sara SHORT-FERJULE
Nathalie MOINE

DELIBERATION n° CD-2025/05/22-0/02

Commission n°3 : Jeunesse et Sports

Présidente : Sarah LACROIX
Vice-présidente : Bouchra FENZAR-RIZKI

Membres : Nolwenn LE BOUTER
Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Claudine THOMAS
Xavier VANDERBISE
Véronique VEAU
Sophie DELOISY
Sara SHORT-FERJULE
Virginie THOBOR

Commission n°4 : Solidarités

Président : Bernard COZIC
Vice-présidente : Anne GBIORCZYK

Membres : Emma ABREU
Jean-Marc CHANUSSOT
Denis JULLEMIER
Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Véronique PASQUIER
Sophie DELOISY
Julie GOBERT
Marie-Line PICHERY

Commission n°5 : Environnement

Présidente : Béatrice RUCHETON
Vice-président : Jean-Marc CHANUSSOT

Membres : Emma ABREU
Majdoline BOURGEGAI EL ABIDI
Thierry CERRI
Yann DUBOSC
Véronique PASQUIER
Véronique VEAU
Marie-Line PICHERY
Virginie THOBOR

DELIBERATION n° CD-2025/05/22-0/02

Commission n°6 : Transports et Mobilités

Président : Brice RABASTE
Vice-présidente : Béatrice RUCHETON

Membres : Emma ABREU
Nathalie BEAULNES-SERENI
Yann DUBOSC
Véronique PASQUIER
Ugo PEZZETTA
Michel JOZON
Éric BAREILLE
Jean LAVIOLETTE

Commission n°7 : Finances, Ressources Humaines et Administration générale

Présidente : Daisy LUCZAK
Vice-président : Christian ROBACHE

Membres : Isoline GARREAU
Pascal GOUHOURY
Vincent PAUL-PETIT
Sandrine SOSINSKI
Mireille MUNCH
Patrick SEPTIERS
Smaïl DJEBARA
Anthony GRATACOS

Commission n°8 : Règlement intérieur

Président : Jean-Marc CHANUSSOT
Vice-présidente : Véronique VEAU

Membres : Bernard COZIC
Isoline GARREAU
Sarah LACROIX
Cindy MOUSSI-LE GUILLOU
Céline NETTHAVONGS
Mireille MUNCH
Smaïl DJEBARA
Nathalie MOINE

Adopté à l'unanimité

Mme Emma ABREU

M. Eric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

DELIBERATION n° CD-2025/05/22-0/02

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

M. Stéphane DEVAUCHELLE

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY

M. Anthony GRATACOS

M. Michel JOZON

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Daisy LUCZAK

Mme Nathalie MOINE

Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU

Mme Mireille MUNCH

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François PARIGI

Mme Véronique PASQUIER

M. Ugo PEZZETTA

Mme Marie-Line PICHERY

M. Brice RABASTE

M. Christian ROBACHE

Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS

M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Virginie THOBOR

Mme Claudine THOMAS

M. Xavier VANDERBISE

Mme Véronique VEAU

Mathieu VISKOVIC

Mme Sophie DELOISY a donné pouvoir à Mme MUNCH Mireille

Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. THIERIOT Jean-Louis

M. Vincent PAUL-PETIT a donné pouvoir à Mme VEAU Véronique

DELIBERATION n° CD-2025/05/22-0/02

Mme Sara SHORT-FERJULE a donné pouvoir à M. DJEBARA Smaïl

Mme Sandrine SOSINSKI a donné pouvoir à M. LAVENKA Olivier

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J.F. Parigi', is centered on the page. The signature is stylized with a large initial 'J' and a smaller 'F'.

Jean-François PARIGI
Le Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture

077-227700010-20250522-D250522_003AH1-DE

Date de télétransmission : 23/05/2025

Date de réception préfecture : 23/05/2025

Date de Publication : 23/05/2025

Séance du jeudi 22 mai 2025

DÉLIBÉRATION N° CD-2025/05/22-0/03A

OBJET : Représentation du Département de Seine-et-Marne au sein de divers organismes.
CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) de Seine-et-Marne

En application des dispositions de l'article L. 3121-23 du Code général des Collectivités territoriales, le Conseil départemental procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales, notamment dans son article L. 3121-23 ;

VU la délibération n°0/11 D du Conseil départemental du 1er juillet 2021 relative à la désignation des représentants du Département au sein de divers organismes – CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) de Seine-et-Marne ;

VU les statuts du CAUE ;

Considérant la démission de Monsieur Vincent EBLE de son mandat de Conseiller départemental en date du 1^{er} mai 2025 ;

Considérant qu'à compter du 1er mai 2025, Monsieur Mathieu VISKOVIC est devenu Conseiller départemental du canton de Champs-sur-Marne, en lieu et place de Monsieur Vincent EBLE ;

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'abroger la délibération n°0/11 D du 1^{er} juillet 2021 susvisée en ce qu'elle concernait la désignation de Monsieur Vincent EBLE au sein du CAUE.

Article 2 : de désigner Madame Julie GOBERT en lieu et place de Monsieur Vincent EBLE au sein du CAUE.

DELIBERATION n° CD-2025/05/22-0/03A

Article 3 : que la représentation du Département de Seine-et-Marne au sein du CAUE s'établit désormais de la façon suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur Thierry CERRI (Président) Monsieur Yann DUBOSC Madame Julie GOBERT Monsieur Vincent PAUL PETIT Madame Béatrice RUCHETON Madame Véronique VEAU	

Article 4 : que les représentants du Département désignés siègeront au sein du CAUE jusqu'à la séance d'installation du Conseil départemental qui suivra son prochain renouvellement.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR : 46

Mme Emma ABREU

M. Eric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

M. Stéphane DEVAUCHELLE

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY

M. Anthony GRATACOS

M. Michel JOZON

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Daisy LUCZAK

DELIBERATION n° CD-2025/05/22-0/03A

Mme Nathalie MOINE

Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU

Mme Mireille MUNCH

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François PARIGI

Mme Véronique PASQUIER

M. Ugo PEZZETTA

Mme Marie-Line PICHERY

M. Brice RABASTE

M. Christian ROBACHE

Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS

M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Virginie THOBOR

Mme Claudine THOMAS

M. Xavier VANDERBISE

Mme Véronique VEAU

Mathieu VISKOVIC

Mme Sophie DELOISY a donné pouvoir à Mme MUNCH Mireille

Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. THIERIOT Jean-Louis

M. Vincent PAUL-PETIT a donné pouvoir à Mme VEAU Véronique

Mme Sara SHORT-FERJULE a donné pouvoir à M. DJEBARA Smaïl

Mme Sandrine SOSINSKI a donné pouvoir à M. LAVENKA Olivier

Ont voté CONTRE : 0

Se sont ABSTENUS : 0

N'a pas pris part au débat et au vote : 0

DELIBERATION n° CD-2025/05/22-0/03A

Etaient ABSENTS: 0

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'P' followed by a horizontal line.

Jean-François PARIGI
Le Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture

077-227700010-20250522-D250522_003BH1-DE

Date de télétransmission : 23/05/2025

Date de réception préfecture : 23/05/2025

Date de Publication : 23/05/2025

Séance du jeudi 22 mai 2025

DÉLIBÉRATION N° CD-2025/05/22-0/03B

OBJET : Représentation du Département de Seine-et-Marne au sein de divers organismes.
Comité de pilotage des procédures contractuelles

En application des dispositions de l'article L. 3121-23 du Code général des Collectivités territoriales, le Conseil départemental procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales, notamment dans son article L. 3121-23 ;

VU la délibération n°0/06 B du Conseil départemental du 3 avril 2025 relative à la représentation du Département de Seine-et-Marne au sein de divers organismes – Comité de pilotage des procédures contractuelles ;

Considérant la démission de Monsieur Vincent EBLE de son mandat de Conseiller départemental en date du 1^{er} mai 2025 ;

Considérant qu'à compter du 1er mai 2025, Monsieur Mathieu VISKOVIC est devenu Conseiller départemental du canton de Champs-sur-Marne, en lieu et place de Monsieur Vincent EBLE ;

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'abroger la délibération n°0/06 B du 3 avril 2025 susvisée en ce qu'elle concernait la désignation de Monsieur Vincent EBLE au sein du Comité de pilotage des procédures contractuelles.

Article 2 : de désigner Monsieur Mathieu VISKOVIC en lieu et place de Monsieur Vincent EBLE au sein du Comité de pilotage des procédures contractuelles.

DELIBERATION n° CD-2025/05/22-0/03B

Article 3 : que la représentation du Département de Seine-et-Marne au sein du Comité de pilotage des procédures contractuelles s'établit désormais de la façon suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur Olivier LAVENKA (en sa qualité de membre de la Commission n°1 – Aménagement du territoire, tourisme, routes, politiques contractuelles et agriculture)	
Monsieur Stéphane DEVAUCHELLE (en sa qualité de membre de la Commission n°1 – Aménagement du territoire, tourisme, routes, politiques contractuelles et agriculture)	
Monsieur Thierry CERRI (en sa qualité de membre de la Commission n°1 – Aménagement du territoire, tourisme, routes, politiques contractuelles et agriculture)	
Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT (en sa qualité de membre de la Commission n°1 – Aménagement du territoire, tourisme, routes, politiques contractuelles et agriculture)	
Madame Nolwenn LE BOUTER (en sa qualité de membre de la Commission n°1 – Aménagement du territoire, tourisme, routes, politiques contractuelles et agriculture)	
Monsieur Denis JULLEMIER (en sa qualité de membre de la Commission n°1 – Aménagement du territoire, tourisme, routes, politiques contractuelles et agriculture)	
Madame Béatrice RUCHETON (en sa qualité de membre de la Commission n°1 – Aménagement du territoire, tourisme, routes, politiques contractuelles et agriculture)	
Madame Julie GOBERT (en sa qualité de membre de la Commission n°1 – Aménagement du territoire, tourisme, routes, politiques contractuelles et agriculture)	
Monsieur Laurent GAUTIER (en sa qualité de membre de la Commission n°1 – Aménagement du territoire, tourisme, routes, politiques contractuelles et agriculture)	
Monsieur Mathieu VISKOVIC (en sa qualité de membre de la Commission n°1 – Aménagement du territoire, tourisme, routes, politiques contractuelles et agriculture)	
Monsieur Brice RABASTE (en sa qualité de Vice-président en charge des transports)	
Madame Daisy LUCZAK (en sa qualité de Vice-présidente en charge des finances, des ressources humaines et de la commande publique)	
Monsieur Anthony GRATACOS	

Article 4 : que les représentants du Département désignés siégeront au sein du Comité de pilotage des procédures contractuelles jusqu'à la séance d'installation du Conseil départemental qui suivra son prochain renouvellement.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR : 46

Mme Emma ABREU

M. Eric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

DELIBERATION n° CD-2025/05/22-0/03B

M. Bernard COZIC

M. Stéphane DEVAUCHELLE

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY

M. Anthony GRATACOS

M. Michel JOZON

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Daisy LUCZAK

Mme Nathalie MOINE

Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU

Mme Mireille MUNCH

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François PARIGI

Mme Véronique PASQUIER

M. Ugo PEZZETTA

Mme Marie-Line PICHERY

M. Brice RABASTE

M. Christian ROBACHE

Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS

M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Virginie THOBOR

Mme Claudine THOMAS

M. Xavier VANDERBISE

Mme Véronique VEAU

Mathieu VISKOVIC

Mme Sophie DELOISY a donné pouvoir à Mme MUNCH Mireille

Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. THIERIOT Jean-Louis

M. Vincent PAUL-PETIT a donné pouvoir à Mme VEAU Véronique

Mme Sara SHORT-FERJULE a donné pouvoir à M. DJEBARA Smaïl

DELIBERATION n° CD-2025/05/22-0/03B

Mme Sandrine SOSINSKI a donné pouvoir à M. LAVENKA Olivier

Ont voté CONTRE : 0

Se sont ABSTENUS : 0

N'a pas pris part au débat et au vote : 0

Etaient ABSENTS: 0



Jean-François PARIGI
Le Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture

077-227700010-20250522-D250522_003CH1-DE

Date de télétransmission : 23/05/2025

Date de réception préfecture : 23/05/2025

Date de Publication : 23/05/2025

Séance du jeudi 22 mai 2025

DÉLIBÉRATION N° CD-2025/05/22-0/03C

OBJET : Représentation du Département de Seine-et-Marne au sein de divers organismes.
Groupement d'Intérêt Public (GIP) de structuration de l'offre d'ingénierie départementale - ID 77

En application des dispositions de l'article L. 3121-23 du Code général des Collectivités territoriales, le Conseil départemental procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales, notamment dans son article L. 3121-23 ;

VU la délibération n°0/04 du Conseil départemental du 15 novembre 2024 relative à la représentation du Département de Seine-et-Marne au sein du Groupement d'Intérêt Public (GIP) de structuration de l'offre d'Ingénierie Départementale – ID77 ;

VU la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public dénommé ID77 en date du 14 décembre 2020 ;

Considérant la démission de Monsieur Vincent EBLE de son mandat de Conseiller départemental en date du 1^{er} mai 2025 ;

Considérant qu'à compter du 1er mai 2025, Monsieur Mathieu VISKOVIC est devenu Conseiller départemental du canton de Champs-sur-Marne, en lieu et place de Monsieur Vincent EBLE ;

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'abroger la délibération n°0/04 du 15 novembre 2024 susvisée en ce qu'elle concernait la désignation de Monsieur Vincent EBLE au sein du Groupement d'Intérêt Public (GIP) de structuration de l'offre d'Ingénierie Départementale – ID77.

DELIBERATION n° CD-2025/05/22-0/03C

Article 2 : de désigner Monsieur Smaïl DJEBARA en lieu et place de Monsieur Vincent EBLE au sein du Groupement d'Intérêt Public (GIP) de structuration de l'offre d'Ingénierie Départementale – ID77.

Article 3 : que la représentation du Département de Seine-et-Marne au sein du Groupement d'Intérêt Public (GIP) de structuration de l'offre d'Ingénierie Départementale – ID77 s'établit désormais de la façon suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT (Président) Monsieur Smaïl DJEBARA Madame Daisy LUCZAK Monsieur Vincent PAUL PETIT Monsieur Xavier VANDERBISE	

Article 4 : que les représentants du Département désignés siégeront au sein du Groupement d'Intérêt Public (GIP) de structuration de l'offre d'Ingénierie Départementale – ID77 jusqu'à la séance d'installation du Conseil départemental qui suivra son prochain renouvellement.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR : 46

Mme Emma ABREU

M. Eric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

M. Stéphane DEVAUCHELLE

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY

M. Anthony GRATACOS

M. Michel JOZON

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

DELIBERATION n° CD-2025/05/22-0/03C

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Daisy LUCZAK

Mme Nathalie MOINE

Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU

Mme Mireille MUNCH

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François PARIGI

Mme Véronique PASQUIER

M. Ugo PEZZETTA

Mme Marie-Line PICHERY

M. Brice RABASTE

M. Christian ROBACHE

Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS

M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Virginie THOBOR

Mme Claudine THOMAS

M. Xavier VANDERBISE

Mme Véronique VEAU

Mathieu VISKOVIC

Mme Sophie DELOISY a donné pouvoir à Mme MUNCH Mireille

Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. THIERIOT Jean-Louis

M. Vincent PAUL-PETIT a donné pouvoir à Mme VEAU Véronique

Mme Sara SHORT-FERJULE a donné pouvoir à M. DJEBARA Smaïl

Mme Sandrine SOSINSKI a donné pouvoir à M. LAVENKA Olivier

Ont voté CONTRE : 0

Se sont ABSTENUS : 0

N'a pas pris part au débat et au vote : 0

DELIBERATION n° CD-2025/05/22-0/03C

Etaient ABSENTS: 0

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'P' followed by a horizontal line.

Jean-François PARIGI
Le Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture

077-227700010-20250522-D250522_003DH1-DE

Date de télétransmission : 23/05/2025

Date de réception préfecture : 23/05/2025

Date de Publication : 23/05/2025

Séance du jeudi 22 mai 2025

DÉLIBÉRATION N° CD-2025/05/22-0/03D

OBJET : Représentation du Département de Seine-et-Marne au sein de divers organismes.
Association Action artistique en Seine-et-Marne - Act'Art

En application des dispositions de l'article L. 3121-23 du Code général des Collectivités territoriales, le Conseil départemental procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales, notamment dans son article L. 3121-23 ;

VU la délibération n°0/11 A du Conseil départemental du 1er juillet 2021 relative à la désignation des représentants du Département au sein de divers organismes – Act'Art ;

VU les statuts de l'association Act'Art en date du 18 octobre 2018 ;

Considérant la démission de Monsieur Vincent EBLE de son mandat de Conseiller départemental en date du 1^{er} mai 2025 ;

Considérant qu'à compter du 1er mai 2025, Monsieur Mathieu VISKOVIC est devenu Conseiller départemental du canton de Champs-sur-Marne, en lieu et place de Monsieur Vincent EBLE ;

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'abroger la délibération n°0/11 A du 1^{er} juillet 2021 susvisée en ce qu'elle concernait la désignation de Monsieur Vincent EBLE au sein de l'association Act'Art.

DELIBERATION n° CD-2025/05/22-0/03D

Article 2 : de désigner Madame Julie GOBERT en lieu et place de Monsieur Vincent EBLE au sein de l'association Act'Art.

Article 3 : que la représentation du Département de Seine-et-Marne au sein de l'association Act'Art s'établit désormais de la façon suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Madame Julie GOBERT Monsieur Anthony GRATACOS Madame Cindy MOUSSI LE GUILLOU (siège au CA) Madame Béatrice RUCHETON (siège au CA) Madame Véronique VEAU (siège au CA en sa qualité de VP culture et patrimoine)	

Article 4 : que les représentants du Département désignés siégeront au sein de l'association Act'Art jusqu'à la séance d'installation du Conseil départemental qui suivra son prochain renouvellement.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR : 46

Mme Emma ABREU

M. Eric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEGEIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

M. Stéphane DEVAUCHELLE

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY

M. Anthony GRATACOS

M. Michel JOZON

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

DELIBERATION n° CD-2025/05/22-0/03D

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Daisy LUCZAK

Mme Nathalie MOINE

Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU

Mme Mireille MUNCH

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François PARIGI

Mme Véronique PASQUIER

M. Ugo PEZZETTA

Mme Marie-Line PICHERY

M. Brice RABASTE

M. Christian ROBACHE

Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS

M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Virginie THOBOR

Mme Claudine THOMAS

M. Xavier VANDERBISE

Mme Véronique VEAU

Mathieu VISKOVIC

Mme Sophie DELOISY a donné pouvoir à Mme MUNCH Mireille

Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. THIERIOT Jean-Louis

M. Vincent PAUL-PETIT a donné pouvoir à Mme VEAU Véronique

Mme Sara SHORT-FERJULE a donné pouvoir à M. DJEBARA Smaïl

Mme Sandrine SOSINSKI a donné pouvoir à M. LAVENKA Olivier

Ont voté CONTRE : 0

Se sont ABSTENUS : 0

DELIBERATION n° CD-2025/05/22-0/03D

N'a pas pris part au débat et au vote : 0

Etaient ABSENTS: 0

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J.F. Parigi', is centered on the page.

Jean-François PARIGI
Le Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture

077-227700010-20250522-D250522_003EH1-DE

Date de télétransmission : 23/05/2025

Date de réception préfecture : 23/05/2025

Date de Publication : 23/05/2025

Séance du jeudi 22 mai 2025

DÉLIBÉRATION N° CD-2025/05/22-0/03E

OBJET : Représentation du Département de Seine-et-Marne au sein de divers organismes.
Collège Armand Lanoux à Champs sur Marne

En application des dispositions de l'article L. 3121-23 du Code général des Collectivités territoriales, le Conseil départemental procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales, notamment dans son article L. 3121-23 ;

VU la délibération n°0/05 du Conseil départemental du 21 juillet 2021 relative à la désignation des représentants du Département au sein de divers organismes ;

VU le Code de l'éducation, notamment dans son article R 421-14 relatif à la composition des conseils d'administration des collèges;

Considérant la démission de Monsieur Vincent EBLE de son mandat de Conseiller départemental en date du 1^{er} mai 2025 ;

Considérant qu'à compter du 1er mai 2025, Monsieur Mathieu VISKOVIC est devenu Conseiller départemental du canton de Champs-sur-Marne, en lieu et place de Monsieur Vincent EBLE ;

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'abroger la délibération n°0/05 du 21 juillet 2021 susvisée en ce qu'elle concernait la désignation de Monsieur Vincent EBLE au sein du Conseil d'administration du collège Armand Lanoux à Champs sur Marne.

DELIBERATION n° CD-2025/05/22-0/03E

Article 2 : de désigner Monsieur Mathieu VISKOVIC en lieu et place de Monsieur Vincent EBLE et Monsieur Thierry BABEC en lieu et place de Monsieur Mathieu VISKOVIC au sein du Conseil d'administration du collège Armand Lanoux à Champs sur Marne.

Article 3 : que la représentation du Département de Seine-et-Marne au sein du Conseil d'administration du collège Armand Lanoux à Champs sur Marne s'établit désormais de la façon suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur Mathieu VISKOVIC Madame Julie GOBERT	Monsieur Thierry BABEC Madame Carline VICTOR-LE ROCH

Article 4 : que les représentants du Département désignés siégeront au sein du Conseil d'administration du collège Armand Lanoux à Champs sur Marne jusqu'à la séance d'installation du Conseil départemental qui suivra son prochain renouvellement.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR : 46

Mme Emma ABREU

M. Eric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

M. Stéphane DEVAUCHELLE

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY

M. Anthony GRATACOS

M. Michel JOZON

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

DELIBERATION n° CD-2025/05/22-0/03E

Mme Daisy LUCZAK

Mme Nathalie MOINE

Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU

Mme Mireille MUNCH

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François PARIGI

Mme Véronique PASQUIER

M. Ugo PEZZETTA

Mme Marie-Line PICHERY

M. Brice RABASTE

M. Christian ROBACHE

Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS

M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Virginie THOBOR

Mme Claudine THOMAS

M. Xavier VANDERBISE

Mme Véronique VEAU

Mathieu VISKOVIC

Mme Sophie DELOISY a donné pouvoir à Mme MUNCH Mireille

Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. THIERIOT Jean-Louis

M. Vincent PAUL-PETIT a donné pouvoir à Mme VEAU Véronique

Mme Sara SHORT-FERJULE a donné pouvoir à M. DJEBARA Smaïl

Mme Sandrine SOSINSKI a donné pouvoir à M. LAVENKA Olivier

Ont voté CONTRE : 0

Se sont ABSTENUS : 0

DELIBERATION n° CD-2025/05/22-0/03E

N'a pas pris part au débat et au vote : 0

Etaient ABSENTS: 0

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'P' followed by a horizontal line.

Jean-François PARIGI
Le Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture

077-227700010-20250522-D250522_003FH1-DE

Date de télétransmission : 23/05/2025

Date de réception préfecture : 23/05/2025

Date de Publication : 23/05/2025

Séance du jeudi 22 mai 2025

DÉLIBÉRATION N° CD-2025/05/22-0/03F

OBJET : Représentation du Département de Seine-et-Marne au sein de divers organismes.
Collège Jean Wiener à Champs sur Marne

En application des dispositions de l'article L. 3121-23 du Code général des Collectivités territoriales, le Conseil départemental procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales, notamment dans son article L. 3121-23 ;

VU la délibération n°0/05 du Conseil départemental du 21 juillet 2021 relative à la désignation des représentants du Département au sein de divers organismes ;

VU le Code de l'éducation, notamment dans son article R 421-14 relatif à la composition des conseils d'administration des collèges;

Considérant la démission de Monsieur Vincent EBLE de son mandat de Conseiller départemental en date du 1^{er} mai 2025 ;

Considérant qu'à compter du 1er mai 2025, Monsieur Mathieu VISKOVIC est devenu Conseiller départemental du canton de Champs-sur-Marne, en lieu et place de Monsieur Vincent EBLE ;

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'abroger la délibération n°0/05 du 21 juillet 2021 susvisée en ce qu'elle concernait la désignation de Monsieur Vincent EBLE au sein du Conseil d'administration du collège Jean Wiener à Champs sur Marne.

DELIBERATION n° CD-2025/05/22-0/03F

Article 2 : de désigner Monsieur Mathieu VISKOVIC en lieu et place de Monsieur Vincent EBLE et Monsieur Sébastien MAUMONT en lieu et place de Monsieur Mathieu VISKOVIC au sein du Conseil d'administration du collège Jean Wiener à Champs sur Marne.

Article 3 : que la représentation du Département de Seine-et-Marne au sein du Conseil d'administration du collège Jean Wiener à Champs sur Marne s'établit désormais de la façon suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur Mathieu VISKOVIC Madame Julie GOBERT	Monsieur Sébastien MAUMONT Madame Carline VICTOR-LE ROCH

Article 4 : que les représentants du Département désignés siégeront au sein du Conseil d'administration du collège Jean Wiener à Champs sur Marne jusqu'à la séance d'installation du Conseil départemental qui suivra son prochain renouvellement.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR : 46

Mme Emma ABREU

M. Eric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

M. Stéphane DEVAUCHELLE

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY

M. Anthony GRATACOS

M. Michel JOZON

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

DELIBERATION n° CD-2025/05/22-0/03F

Mme Daisy LUCZAK

Mme Nathalie MOINE

Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU

Mme Mireille MUNCH

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François PARIGI

Mme Véronique PASQUIER

M. Ugo PEZZETTA

Mme Marie-Line PICHERY

M. Brice RABASTE

M. Christian ROBACHE

Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS

M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Virginie THOBOR

Mme Claudine THOMAS

M. Xavier VANDERBISE

Mme Véronique VEAU

Mathieu VISKOVIC

Mme Sophie DELOISY a donné pouvoir à Mme MUNCH Mireille

Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. THIERIOT Jean-Louis

M. Vincent PAUL-PETIT a donné pouvoir à Mme VEAU Véronique

Mme Sara SHORT-FERJULE a donné pouvoir à M. DJEBARA Smaïl

Mme Sandrine SOSINSKI a donné pouvoir à M. LAVENKA Olivier

Ont voté CONTRE : 0

Se sont ABSTENUS : 0

DELIBERATION n° CD-2025/05/22-0/03F

N'a pas pris part au débat et au vote : 0

Etaient ABSENTS: 0

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'P' followed by a horizontal line.

Jean-François PARIGI
Le Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture

077-227700010-20250522-D250522_003GH1-DE

Date de télétransmission : 23/05/2025

Date de réception préfecture : 23/05/2025

Date de Publication : 23/05/2025

Séance du jeudi 22 mai 2025

DÉLIBÉRATION N° CD-2025/05/22-0/03G

OBJET : Représentation du Département de Seine-et-Marne au sein de divers organismes.
Collège Pablo Picasso à Champs sur Marne

En application des dispositions de l'article L. 3121-23 du Code général des Collectivités territoriales, le Conseil départemental procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales, notamment dans son article L. 3121-23 ;

VU la délibération n°0/05 du Conseil départemental du 21 juillet 2021 relative à la désignation des représentants du Département au sein de divers organismes ;

VU le Code de l'éducation, notamment dans son article R 421-14 relatif à la composition des conseils d'administration des collèges;

Considérant la démission de Monsieur Vincent EBLE de son mandat de Conseiller départemental en date du 1^{er} mai 2025 ;

Considérant qu'à compter du 1er mai 2025, Monsieur Mathieu VISKOVIC est devenu Conseiller départemental du canton de Champs-sur-Marne, en lieu et place de Monsieur Vincent EBLE ;

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'abroger la délibération n°0/05 du 21 juillet 2021 susvisée en ce qu'elle concernait la désignation de Monsieur Vincent EBLE au sein du Conseil d'administration du collège Pablo Picasso à Champs sur Marne.

DELIBERATION n° CD-2025/05/22-0/03G

Article 2 : de désigner Monsieur Mathieu VISKOVIC en lieu et place de Monsieur Vincent EBLE et Monsieur Sébastien MAUMONT en lieu et place de Monsieur Mathieu VISKOVIC au sein du Conseil d'administration du collège Pablo Picasso à Champs sur Marne.

Article 3 : que la représentation du Département de Seine-et-Marne au sein du Conseil d'administration du collège Pablo Picasso à Champs sur Marne s'établit désormais de la façon suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur Mathieu VISKOVIC Madame Julie GOBERT	Monsieur Sébastien MAUMONT Madame Carline VICTOR-LE ROCH

Article 4 : que les représentants du Département désignés siégeront au sein du Conseil d'administration du collège Pablo Picasso à Champs sur Marne jusqu'à la séance d'installation du Conseil départemental qui suivra son prochain renouvellement.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR : 46

Mme Emma ABREU

M. Eric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEOIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

M. Stéphane DEVAUCHELLE

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY

M. Anthony GRATACOS

M. Michel JOZON

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

DELIBERATION n° CD-2025/05/22-0/03G

Mme Daisy LUCZAK

Mme Nathalie MOINE

Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU

Mme Mireille MUNCH

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François PARIGI

Mme Véronique PASQUIER

M. Ugo PEZZETTA

Mme Marie-Line PICHERY

M. Brice RABASTE

M. Christian ROBACHE

Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS

M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Virginie THOBOR

Mme Claudine THOMAS

M. Xavier VANDERBISE

Mme Véronique VEAU

Mathieu VISKOVIC

Mme Sophie DELOISY a donné pouvoir à Mme MUNCH Mireille

Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. THIERIOT Jean-Louis

M. Vincent PAUL-PETIT a donné pouvoir à Mme VEAU Véronique

Mme Sara SHORT-FERJULE a donné pouvoir à M. DJEBARA Smaïl

Mme Sandrine SOSINSKI a donné pouvoir à M. LAVENKA Olivier

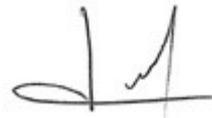
Ont voté CONTRE : 0

Se sont ABSTENUS : 0

DELIBERATION n° CD-2025/05/22-0/03G

N'a pas pris part au débat et au vote : 0

Etaient ABSENTS: 0

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JF Parigi', written over a horizontal line.

Jean-François PARIGI
Le Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture

077-227700010-20250522-D250522_003HH1-DE

Date de télétransmission : 23/05/2025

Date de réception préfecture : 23/05/2025

Date de Publication : 23/05/2025

Séance du jeudi 22 mai 2025

DÉLIBÉRATION N° CD-2025/05/22-0/03H

OBJET : Représentation du Département de Seine-et-Marne au sein de divers organismes.
Collège La Maillière à Lognes

En application des dispositions de l'article L. 3121-23 du Code général des Collectivités territoriales, le Conseil départemental procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales, notamment dans son article L. 3121-23 ;

VU la délibération n°0/05 du Conseil départemental du 21 juillet 2021 relative à la désignation des représentants du Département au sein de divers organismes ;

VU le Code de l'éducation, notamment dans son article R 421-14 relatif à la composition des conseils d'administration des collèges;

Considérant la démission de Monsieur Vincent EBLE de son mandat de Conseiller départemental en date du 1^{er} mai 2025 ;

Considérant qu'à compter du 1^{er} mai 2025, Monsieur Mathieu VISKOVIC est devenu Conseiller départemental du canton de Champs-sur-Marne, en lieu et place de Monsieur Vincent EBLE ;

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'abroger la délibération n°0/05 du 21 juillet 2021 susvisée en ce qu'elle concernait la désignation de Monsieur Vincent EBLE au sein du Conseil d'administration du collège La Maillière à Lognes.

DELIBERATION n° CD-2025/05/22-0/03H

Article 2 : de désigner Monsieur Mathieu VISKOVIC en lieu et place de Monsieur Vincent EBLE et Monsieur Christopher DELAMARE en lieu et place de Monsieur Mathieu VISKOVIC au sein du Conseil d'administration du collège La Maillière à Lognes.

Article 3 : que la représentation du Département de Seine-et-Marne au sein du Conseil d'administration du collège La Maillière à Lognes s'établit désormais de la façon suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur Mathieu VISKOVIC Madame Julie GOBERT	Monsieur Christopher DELAMARE Madame Carline VICTOR-LE ROCH

Article 4 : que les représentants du Département désignés siégeront au sein du Conseil d'administration du collège La Maillière à Lognes jusqu'à la séance d'installation du Conseil départemental qui suivra son prochain renouvellement.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR : 46

Mme Emma ABREU

M. Eric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

M. Stéphane DEVAUCHELLE

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY

M. Anthony GRATACOS

M. Michel JOZON

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

DELIBERATION n° CD-2025/05/22-0/03H

Mme Daisy LUCZAK

Mme Nathalie MOINE

Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU

Mme Mireille MUNCH

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François PARIGI

Mme Véronique PASQUIER

M. Ugo PEZZETTA

Mme Marie-Line PICHERY

M. Brice RABASTE

M. Christian ROBACHE

Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS

M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Virginie THOBOR

Mme Claudine THOMAS

M. Xavier VANDERBISE

Mme Véronique VEAU

Mathieu VISKOVIC

Mme Sophie DELOISY a donné pouvoir à Mme MUNCH Mireille

Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. THIERIOT Jean-Louis

M. Vincent PAUL-PETIT a donné pouvoir à Mme VEAU Véronique

Mme Sara SHORT-FERJULE a donné pouvoir à M. DJEBARA Smaïl

Mme Sandrine SOSINSKI a donné pouvoir à M. LAVENKA Olivier

Ont voté CONTRE : 0

Se sont ABSTENUS : 0

DELIBERATION n° CD-2025/05/22-0/03H

N'a pas pris part au débat et au vote : 0

Etaient ABSENTS: 0

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JF Parigi', written over a horizontal line.

Jean-François PARIGI
Le Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture

077-227700010-20250522-D250522_003IH1-DE

Date de télétransmission : 23/05/2025

Date de réception préfecture : 23/05/2025

Date de Publication : 23/05/2025

Séance du jeudi 22 mai 2025

DÉLIBÉRATION N° CD-2025/05/22-0/03I

OBJET : Représentation du Département de Seine-et-Marne au sein de divers organismes.
Collège Le Segrais à Lognes

En application des dispositions de l'article L. 3121-23 du Code général des Collectivités territoriales, le Conseil départemental procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales, notamment dans son article L. 3121-23 ;

VU la délibération n°0/05 du Conseil départemental du 21 juillet 2021 relative à la désignation des représentants du Département au sein de divers organismes ;

VU le Code de l'éducation, notamment dans son article R 421-14 relatif à la composition des conseils d'administration des collèges;

Considérant la démission de Monsieur Vincent EBLE de son mandat de Conseiller départemental en date du 1^{er} mai 2025 ;

Considérant qu'à compter du 1er mai 2025, Monsieur Mathieu VISKOVIC est devenu Conseiller départemental du canton de Champs-sur-Marne, en lieu et place de Monsieur Vincent EBLE ;

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'abroger la délibération n°0/05 du 21 juillet 2021 susvisée en ce qu'elle concernait la désignation de Monsieur Vincent EBLE au sein du Conseil d'administration du collège Le Segrais à Lognes.

DELIBERATION n° CD-2025/05/22-0/031

Article 2 : de désigner Monsieur Mathieu VISKOVIC en lieu et place de Monsieur Vincent EBLE et Monsieur Cédric KIM en lieu et place de Monsieur Mathieu VISKOVIC au sein du Conseil d'administration du collège Le Segrais à Lognes.

Article 3 : que la représentation du Département de Seine-et-Marne au sein du Conseil d'administration du collège Le Segrais à Lognes s'établit désormais de la façon suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur Mathieu VISKOVIC Madame Julie GOBERT	Monsieur Cédric KIM Madame Carline VICTOR-LE ROCH

Article 4 : que les représentants du Département désignés siégeront au sein du Conseil d'administration du collège Le Segrais à Lognes jusqu'à la séance d'installation du Conseil départemental qui suivra son prochain renouvellement.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR : 46

Mme Emma ABREU

M. Eric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEOIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

M. Stéphane DEVAUCHELLE

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY

M. Anthony GRATACOS

M. Michel JOZON

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

DELIBERATION n° CD-2025/05/22-0/031

Mme Daisy LUCZAK

Mme Nathalie MOINE

Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU

Mme Mireille MUNCH

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François PARIGI

Mme Véronique PASQUIER

M. Ugo PEZZETTA

Mme Marie-Line PICHERY

M. Brice RABASTE

M. Christian ROBACHE

Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS

M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Virginie THOBOR

Mme Claudine THOMAS

M. Xavier VANDERBISE

Mme Véronique VEAU

Mathieu VISKOVIC

Mme Sophie DELOISY a donné pouvoir à Mme MUNCH Mireille

Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. THIERIOT Jean-Louis

M. Vincent PAUL-PETIT a donné pouvoir à Mme VEAU Véronique

Mme Sara SHORT-FERJULE a donné pouvoir à M. DJEBARA Smaïl

Mme Sandrine SOSINSKI a donné pouvoir à M. LAVENKA Olivier

Ont voté CONTRE : 0

Se sont ABSTENUS : 0

DELIBERATION n° CD-2025/05/22-0/031

N'a pas pris part au débat et au vote : 0

Etaient ABSENTS: 0

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'P' followed by a horizontal line.

Jean-François PARIGI
Le Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture

077-227700010-20250522-D250522_003JH1-DE

Date de télétransmission : 23/05/2025

Date de réception préfecture : 23/05/2025

Date de Publication : 23/05/2025

Séance du jeudi 22 mai 2025

DÉLIBÉRATION N° CD-2025/05/22-0/03J

OBJET : Représentation du Département de Seine-et-Marne au sein de divers organismes.
Collège Le Lizard à Noisiel

En application des dispositions de l'article L. 3121-23 du Code général des Collectivités territoriales, le Conseil départemental procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales, notamment dans son article L. 3121-23 ;

VU la délibération n°0/05 du Conseil départemental du 21 juillet 2021 relative à la désignation des représentants du Département au sein de divers organismes ;

VU le Code de l'éducation, notamment dans son article R 421-14 relatif à la composition des conseils d'administration des collèges;

Considérant la démission de Monsieur Vincent EBLE de son mandat de Conseiller départemental en date du 1^{er} mai 2025 ;

Considérant qu'à compter du 1er mai 2025, Monsieur Mathieu VISKOVIC est devenu Conseiller départemental du canton de Champs-sur-Marne, en lieu et place de Monsieur Vincent EBLE ;

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'abroger la délibération n°0/05 du 21 juillet 2021 susvisée en ce qu'elle concernait la désignation de Monsieur Vincent EBLE au sein du Conseil d'administration du collège Le Lizard à Noisiel.

DELIBERATION n° CD-2025/05/22-0/03J

Article 2 : de désigner Monsieur Mathieu VISKOVIC en lieu et place de Monsieur Vincent EBLE et Madame Corinne TROQUIER en lieu et place de Monsieur Mathieu VISKOVIC au sein du Conseil d'administration du collège Le Lizard à Noisiel.

Article 3 : que la représentation du Département de Seine-et-Marne au sein du Conseil d'administration du collège Le Lizard à Noisiel s'établit désormais de la façon suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur Mathieu VISKOVIC	Madame Corinne TROQUIER
Madame Julie GOBERT	Madame Carline VICTOR-LE ROCH

Article 4 : que les représentants du Département désignés siégeront au sein du Conseil d'administration du collège Le Lizard à Noisiel jusqu'à la séance d'installation du Conseil départemental qui suivra son prochain renouvellement.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR : 46

Mme Emma ABREU

M. Eric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

M. Stéphane DEVAUCHELLE

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY

M. Anthony GRATACOS

M. Michel JOZON

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

DELIBERATION n° CD-2025/05/22-0/03J

Mme Daisy LUCZAK

Mme Nathalie MOINE

Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU

Mme Mireille MUNCH

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François PARIGI

Mme Véronique PASQUIER

M. Ugo PEZZETTA

Mme Marie-Line PICHERY

M. Brice RABASTE

M. Christian ROBACHE

Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS

M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Virginie THOBOR

Mme Claudine THOMAS

M. Xavier VANDERBISE

Mme Véronique VEAU

Mathieu VISKOVIC

Mme Sophie DELOISY a donné pouvoir à Mme MUNCH Mireille

Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. THIERIOT Jean-Louis

M. Vincent PAUL-PETIT a donné pouvoir à Mme VEAU Véronique

Mme Sara SHORT-FERJULE a donné pouvoir à M. DJEBARA Smaïl

Mme Sandrine SOSINSKI a donné pouvoir à M. LAVENKA Olivier

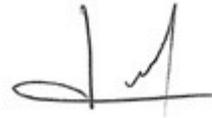
Ont voté CONTRE : 0

Se sont ABSTENUS : 0

DELIBERATION n° CD-2025/05/22-0/03J

N'a pas pris part au débat et au vote : 0

Etaient ABSENTS: 0

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'P' followed by a horizontal line.

Jean-François PARIGI
Le Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture

077-227700010-20250522-D250522_003KH1-DE

Date de télétransmission : 23/05/2025

Date de réception préfecture : 23/05/2025

Date de Publication : 23/05/2025

Séance du jeudi 22 mai 2025

DÉLIBÉRATION N° CD-2025/05/22-0/03K

OBJET : Représentation du Département de Seine-et-Marne au sein de divers organismes.
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) - La Chocolatière
à Noisiel

En application des dispositions de l'article L. 3121-23 du Code général des Collectivités territoriales, le Conseil départemental procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales, notamment dans son article L. 3121-23 ;

VU la délibération n°0/05 du Conseil départemental du 21 juillet 2021 relative à la désignation des représentants du Département au sein de divers organismes ;

VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment dans son article L 315-10 relatif à la composition des conseils d'administration des établissements publics sociaux ou médico-sociaux locaux ;

Considérant la démission de Monsieur Vincent EBLE de son mandat de Conseiller départemental en date du 1^{er} mai 2025 ;

Considérant qu'à compter du 1^{er} mai 2025, Monsieur Mathieu VISKOVIC est devenu Conseiller départemental du canton de Champs-sur-Marne, en lieu et place de Monsieur Vincent EBLE ;

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

DELIBERATION n° CD-2025/05/22-0/03K

Article 1 : d'abroger la délibération n°0/05 du 21 juillet 2021 susvisée en ce qu'elle concernait la désignation de Monsieur Vincent EBLE au sein de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) – Maison départementale de retraite La Chocolatière à Noisiel.

Article 2 : de désigner Monsieur Mathieu VISKOVIC en lieu et place de Monsieur Vincent EBLE au sein de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) – Maison départementale de retraite La Chocolatière à Noisiel.

Article 3 : que la représentation du Département de Seine-et-Marne au sein de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) – Maison départementale de retraite La Chocolatière à Noisiel s'établisse désormais de la façon suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Madame Anne GBIORCZYK Madame Emma ABREU Madame Cindy MOUSSI LE GUILLOU Madame Bouchra FENZAR RIZKI Madame Julie GOBERT Monsieur Mathieu VISKOVIC	

Article 4 : que les représentants du Département désignés siègeront au sein de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) – Maison départementale de retraite La Chocolatière à Noisiel jusqu'à la séance d'installation du Conseil départemental qui suivra son prochain renouvellement.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR : 46

Mme Emma ABREU

M. Eric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEGAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

M. Stéphane DEVAUCHELLE

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY

DELIBERATION n° CD-2025/05/22-0/03K

M. Anthony GRATACOS

M. Michel JOZON

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Daisy LUCZAK

Mme Nathalie MOINE

Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU

Mme Mireille MUNCH

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François PARIGI

Mme Véronique PASQUIER

M. Ugo PEZZETTA

Mme Marie-Line PICHERY

M. Brice RABASTE

M. Christian ROBACHE

Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS

M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Virginie THOBOR

Mme Claudine THOMAS

M. Xavier VANDERBISE

Mme Véronique VEAU

Mathieu VISKOVIC

Mme Sophie DELOISY a donné pouvoir à Mme MUNCH Mireille

Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. THIERIOT Jean-Louis

M. Vincent PAUL-PETIT a donné pouvoir à Mme VEAU Véronique

Mme Sara SHORT-FERJULE a donné pouvoir à M. DJEBARA Smaïl

Mme Sandrine SOSINSKI a donné pouvoir à M. LAVENKA Olivier

Ont voté CONTRE : 0

Se sont ABSTENUS : 0

DELIBERATION n° CD-2025/05/22-0/03K

N'a pas pris part au débat et au vote : 0

Etaient ABSENTS: 0

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'P' followed by a horizontal line and a small flourish.

Jean-François PARIGI
Le Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne